



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 297

Texte de la question

POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Charrière, pour le groupe La République en marche.

Mme Sylvie Charrière. Monsieur le Premier ministre, ancienne principale d'un collège classé REP+ – réseau d'éducation prioritaire renforcé – de Clichy-sous-Bois, je sais à quel point une politique de la ville ambitieuse est nécessaire pour assurer la cohésion de nos territoires. En se rendant dans cette ville, puis à Roubaix et à Tourcoing, et en y formulant des annonces, le Président de la République a émis un signal fort.

Depuis quarante ans, beaucoup d'acteurs se sont engagés avec conviction sur le terrain pour y assurer une égalité des chances. Néanmoins, les quartiers qui relèvent de la politique de la ville présentant un taux de pauvreté de 40 % et un taux de chômage deux fois et demie supérieur à la moyenne nationale, nous sommes encore loin du compte.

M. Jean Lassalle. Très bien !

Mme Sylvie Charrière. Non, nous ne devons pas nous résigner ! Non, cette situation ne doit pas être une fatalité ! C'est pourquoi une mobilisation nationale est nécessaire. Oui, les jeunes vivant dans ces quartiers doivent pouvoir aller au terme de leurs ambitions ! Nous avons donc mis en place une première mesure forte : le dédoublement des classes de CP – cours préparatoire. Oui, quiconque vit dans ces quartiers doit pouvoir accéder à un emploi ! La mise en place des emplois francs sur dix territoires est une première réponse. Oui, chacun doit pouvoir vivre dans ces quartiers en toute tranquillité ! Le déploiement de la police de sécurité du quotidien devrait y contribuer. En outre, de nombreux chantiers sont ouverts en matière de mobilité, d'apprentissage, de logement et d'accès à la culture ; ils font l'objet d'une consultation citoyenne.

Monsieur le Premier ministre, comment ferez-vous en sorte que toutes les politiques portées par les différents ministères et les différents acteurs locaux soient mises en cohérence ? Comment pourra-t-on s'assurer de leur efficacité sur le terrain ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

Plusieurs députés du groupe LR . Debout ! Comme pour M. Collomb !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement. Madame Charrière, hier, deux autres groupes parlementaires ont interrogé le Gouvernement à

propos de cet enjeu, de cette mobilisation, de ce refus de la résignation, selon vos mots, que je reprends volontiers. Quels que soient les bancs sur lesquels on siège, quelles que soient les critiques que l'on peut formuler dans cet hémicycle, chacun sait que ce que l'on vit dans ces 1 500 quartiers de France, qui sont la France, est inacceptable. Les indicateurs que vous avez mentionnés montrent qu'il faut changer de braquet, donc de politique.

M. François Pupponi et Mme Valérie Rabault . En baissant les crédits ?

M. Fabien Di Filippo. Vous n'étiez pas dans la majorité précédente, monsieur Castaner ?

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Il ne s'agit pas de proposer un énième plan Marshall. Hier, à Tourcoing, le Président de la République a fait l'inverse. Il ne s'agit pas de procéder à un empilement de mesures mais au contraire de mobiliser l'ensemble de la solidarité nationale, donc du Gouvernement, afin d'élaborer des solutions adaptées au cas par cas, territoire par territoire.

M. Pierre Cordier. Vous n'avez rien inventé ! Jean-Louis Borloo l'a fait avant vous !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . C'est ainsi qu'on s'adressera à 5,5 millions de personnes, quand d'autres préfèrent crier !

M. Jean-Michel Mis et M. Vincent Thiébaut . Très bien !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Au fond, nous voulons systématiquement parvenir à des réponses adaptées, qui devront être construites avec les élus locaux, car ces 1 500 quartiers n'appellent pas une seule et même réponse. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

M. Pierre Cordier. On les connaît, ces formules ! Ce sont toujours les mêmes !

M. Aurélien Pradié. C'est du baratin !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Tandis que certains se satisfont du recul de la mobilité économique et sociale dans ces quartiers, nous voulons, pour notre part, apporter une réponse précise, garantissant aux collectivités locales le maintien de la dotation politique de la ville et l'augmentation de plus de 90 millions d'euros de la dotation de solidarité urbaine.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas toujours une question d'argent !

Mme Danièle Obono. Il oublie la suppression des 150 000 emplois aidés !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Hier, le Président de la République s'est engagé à maintenir l'intégralité des moyens alloués aux associations, soit 430 millions d'euros qui seront mobilisés chaque année dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

M. Fabien Di Filippo. La dernière fois, il s'est engagé en faveur de l'armée, et après, ils ont sucré les crédits !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Je pense aussi à l'action en matière de sécurité et le retour de la République au sein de l'école, grâce au dispositif « devoirs faits » et au dédoublement des classes.

M. Pierre Cordier. Heureusement que vous êtes là !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État . Notre politique traite également des mobilités et de l'environnement, car aucun quartier ne peut être exclu de ces ambitions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Charrière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 297

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 novembre 2017](#)